



LEGTA & CFPPA

Lycée d'Enseignement Général et
Technologique Agricole
04 76 52 03 63

legta.grenoble@educagri.fr

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricoles
04 76 52 52 18

cfppa.grenoble@educagri.fr

1 Chemin de Charvinière
38330 SAINT ISMIER Cedex
www.edp.educagri.fr



Formation scolaire et par la voie de l'apprentissage

Conditions d'admission

Pour les futurs lycéens

- Pour une admission en 2^{de} Professionnelle Le recrutement est assuré selon la procédure académique AffelNet. (Procédure d'Affectation des Elèves par le Net)
- Pour une admission en 1^{ère} Bac Professionnel, contacter l'établissement qui vous proposera un rendez vous et vous donnera un dossier d'inscription qui sera examiné en commission d'affectation - Admission en fonction des places disponibles.

Pour les futurs apprentis

Recrutement direction après la 2^{de}. Prendre un rendez-vous par téléphone pour un entretien de motivation au 0476525218
Se présenter au rendez-vous muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV, d'une photo.

Architecture de la formation par la voie scolaire et de l'apprentissage

Modules d'enseignement général

- MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde
- MG2 : Langue et culture étrangères
- MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi
- MG4 : Culture scientifique et technologique

Modules d'enseignement professionnel

- MP1 : Chantier d'aménagement dans son contexte
- MP2 : Dimensions écologique, sociale, économique et culturelle des travaux paysagers
- MP3 : Organisation d'un chantier d'aménagement paysager
- MP4 : Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères
- MP5 : Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation
- MP6 : Utilisation des agroéquipements
- MAP : Module d'adaptation professionnelle

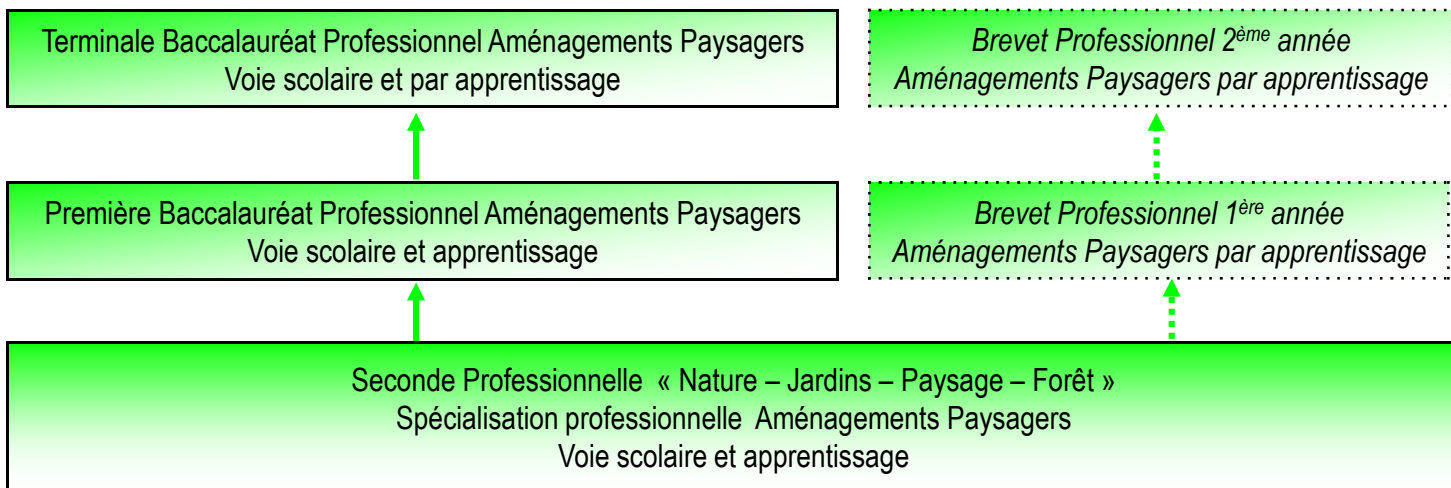
Activités pluridisciplinaires

- Horaire affecté au domaine professionnel

Stage(s) en milieu professionnel pour la formation scolaire 14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable pour la formation scolaire 1 semaine

Organisation de la formation par la voie scolaire et par apprentissage



QUE FAIT LE TITULAIRE DU BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS ?

C'est un jardinier paysagiste qui peut être :

- soit un salarié expérimenté de niveau IV des entreprises privées de travaux paysagers et des fonctions publiques (filière d'activités techniques des collectivités territoriales)
- soit un créateur d'entreprise
 - ☞ Il organise et assure le suivi de son travail
 - ☞ Il encadre une équipe
 - ☞ Il assure les travaux d'aménagements et d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin
 - ☞ Il utilise le matériel et assure sa maintenance
 - ☞ Il communique en interne et en externe à son entreprise

Exemple de poursuites d'études mais d'autres formations sont possibles

- CS élagage, taille et soin des arbres dispensé dans notre établissement
- CS Arrosage intégré
- CS Constructions paysagères
- CS Maintenance des terrains de sports et de loisirs
- BTSA Aménagements paysagers dispensé dans notre établissement
- BTSA Production horticole
- BTSA Technico-commercial

